Ephémères

Numéro 223/septembre 2018

CREPAN

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NORMANDIE

Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie

MDA - 8 rue Germaine Tillion 14 000 Caen

Nouvelle adresse :

Le CREPAN a déménagé au sein de la nouvelle Maison des associations de Caen au 8 rue Germaine Tillion 14 000 Caen dont l'inauguration a eu lieu le 29 septembre.
Merci à la Ville de Caen de continuer à nous héberger.

Editorial

Par Claudine JOLY

Au revoir et merci Monsieur Hulot

La société est-elle prête pour un big bang écologique comme l'ont déclaré absolument nécessaire Nicolas Hulot, Pascal Canfin (un moment entrevu pour reprendre le poste) et bien d'autres experts environnementaux de notre pays et d'ailleurs ? Certainement pas sinon les citoyens auraient voté pour des personnes qui portaient ce big bang, nous sommes en démocratie et nos élus sont le reflet de la société, ne l'oublions pas. Monsieur Hulot a-t-il été naïf ? Peut-être, pas sûr, mais volontaire quand même ce que nous devons saluer, il a bien sûr été submergé par l'ampleur de la tâche surtout avec l'impression de ramer seul à contre courant comme nous tous dans la plupart des instances officielles. Il a dit qu'il se sentait seul, qu'il ne voyait pas la société avec lui, je le regrette, il est vrai qu'il est peu venu au contact des associations, FNE représente quand même 900 000 adhérents sur le territoire français, bien plus que la plupart des partis politiques ou des syndicats, alors problème de communication, de mobilisation ? On a vu du monde dans la rue pour le climat le 8 septembre (environ 1500 à Caen), c'est bien rare et appréciable pour l'environnement, à ne pas comparer surtout aux 20 000 places du stade d'Ornano souvent plein sinon on se fout une balle (de foot bien sûr) ! Croyez bien que je n'ai rien contre ce sport, c'est juste une histoire de mobilisation par rapport aux enjeux, cela interpelle quand même….

Le Rendez-Vous à Venir

Samedi 6 octobre 2018: Débat public et contradictoire sur la loi littoral à l'initiative et animé par l'association MANCHE NATURE avec la participation de FNE Normandie
Salle Municipale de LINGREVILLE (50) de 14 h à 18 h.
Samedi 13 octobre : Formation FNE Normandie sur le thème de la pollution lumineuse à la salle communale de Vaux sur Aure de 16h à 18h. Aspects scientifiques, juridiques, moyens d'agir… Vous saurez tout sur le sujet !
Samedi 20 octobre : PBZ n°43 Plage Bar Zoom du CREPAN, RV 14h30 à LUC sur Mer, office du tourisme-place du Petit Enfer. Zoom sur Convoluta roscoffensis, étonnant petit ver vert et d'autres vers marins. Informations :
Annick NOËL annicknoel@wanadoo.fr ou 02 31 84 11 18
Samedi 20 octobre à Falaise : Projet de rencontre/débat avec l'Europe 14h30 à 17h

Dans ce Numéro

Marche pour le climat 2
Les rainettes vertes de la mare d'Argouges 2
8 août le jour du dépassement mondial 3
Réflexions sur la biodiversité 3
Projet AgriMethaNacre à Biéville-Beuville 4
Séminaire Mobilité à Bayeux 5
Les Brèves 5-6

MARCHE POUR LE CLIMAT :
LES ELUS ENTENDENT-ILS LES CITOYENS ?
Communiqué de presse du mardi 11 septembre 2018

Au lendemain de la Marche pour le climat, événement ayant rencontré en Normandie un réel succès en terme de mobilisation, le CREPAN attend avec impatience les réactions des élus normands.

La démission du Ministre de l'Ecologie Nicolas HULOT est un triste aveu d'impuissance de l'État face aux lobbies. Les défenseurs de l'environnement qui œuvrent au CREPAN depuis de nombreuses années estiment qu'une partie du combat contre le dérèglement climatique peut-être remporté suivant la devise « agir localement, penser globalement». Le rôle à jouer par les collectivités est absolument décisif, tant à l'échelle des communes, départements et régions !

Les solutions sont connues, ce sont des choix politiques clairs et budgétaires en faveur des économies d'énergie, des énergies renouvelables, des alternatives au mode routier et au nucléaire.

Or force est de constater que l'écologie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre sont loin d'être une priorité pour les maires, conseillers départementaux et régionaux. Si quelques projets positifs voient le jour, les vieux schémas persistent.

Priorité à la voiture et aux camions avec la relance des projets de 2x2 voies et autoroutiers comme le contournement de Rouen, construction de méga centre commerciaux en périphérie des villes comme à Fleury-sur-Orne, plate-forme logistique géante générant des centaines de poids-lourds et non connectée au réseau fret ferroviaire à Mondeville, difficultés à faire avancer le vélo urbain... Les exemples sont légions. Dans le même temps, des projets ambitieux et exemplaires, en phase avec les impératifs écologiques de réhabilitation de lignes ferroviaires (Rouen-Evreux, Glos-Honfleur...), restent au fond des cartons.

La fiscalité écologique est au point mort. Pourtant son objectif est de générer des ressources afin de développer des activités et des emplois répondant à l'urgence de la situation environnementale et climatique (isolation des bâtiments, fret ferroviaire…). Il faut cesser la fuite à court terme dans le transport routier de marchandises, le transport aérien, l'agriculture industrielle, le nucléaire…. A ce jour sur ce sujet nos parlementaires ont toujours un train de retard, qui aura le courage de bouger ? La fiscalité incitative n'est pas une fiscalité punitive, elle est indispensable au changement !

Contact presse : Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie
8 rue Germaine Tillion – 14000 CAEN, 02 31 38 25 60 - crepan@gmail.com

Réseau Biodiversité — Les rainettes vertes

Les Rainettes vertes ne chanteront plus dans la mare d'Argouges à Bayeux !

Alors que le Gouvernement présentait un énième plan visant à tenter d'enrayer le déclin de la biodiversité, un nouvel exemple local montrait la méconnaissance et l'absence de sensibilisation des élus locaux sur le sujet. Et ce malgré la communication « Bayeux passe au vert » vantant sa gestion différenciée des parcs et jardins ! En 2013, un projet d'aménagement de l'enclave naturelle située dans le quartier d'Argouges à Bayeux est lancé, porté par le groupe local de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Refuge de biodiversité, support pour l'éducation à l'environnement des enfants scolarisés à proximité, lieu de promenade, ce projet co-construit avec la ville, les associations, les habitants... est intéressant. Lors de la coupure du ruban tricolore, la mairie indique vouloir en faire la vitrine de sa politique environnementale. La création d'une petite zone humide en milieu urbain était particulièrement bienvenue et logique compte-tenu du dynamisme de Bayeux Intercom aux côtés du Conservatoire d'Espaces Naturels pour la sauvegarde des mares. Creusée en 2016 par les élèves d'un lycée horticole, et malgré une bâche percée, elle abritait une colonie de rainettes vertes (Hyla arborea), espèce protégée au niveau national et européen. Pourtant, fin juin 2018, patatras ! La ville comble en catimini la mare, prétextant un danger pour la sécurité des enfants, malgré les barrières... Une solution pour améliorer l'étanchéité et la sécurité du point d'eau était possible. Le signal envoyé est très négatif, les mares sont dangereuses et sans intérêt, elles doivent être comblées. Et il est possible de détruire des espèces protégées et leur habitat en toute impunité. Scandalisées, la LPO et le CREPAN organisent une action médiatique largement relayée par la presse et demandent à la mairie le creusement d'une nouvelle mare. Un signalement sur les sentinelles de l'environnement est effectué et l'Agence Française de Biodiversité est avisée. Affaire à suivre, mais espérons une issue heureuse comme pour la zone humide proche de la gare Celle-ci était sauvée d'un projet destructeur en 2001 suite à un contentieux du GRAPE, et dont les élus se sont emparés dix ans après du projet de gestion conservatoire et d'ouverture au public !

Marc LE ROCHAIS, bénévole CREPAN

Evènement

8 août Le jour du dépassement mondial

A cette date, la soutenabilité écologique de la planète s'est trouvée dépassée. Par soute- nabilité, ou durabilité c'est pareil, on entend que sa productivité biologique (bois, cultu-res, pêches,…) et aussi sa capacité d'épuration (CO_2, eau « grise » rejetée ,…) a atteint sa limite. Les mécanismes de régénération ne peuvent plus faire davantage. Les contraintes exercées par le système économique sur le système biologique (éco-système mondial) ne sont plus supportables. Que se passe-t-il alors puisque la planè-te ne s'arrête pas de tourner? En fait l'activité économique humaine continue de ponctionner l'écosystème non plus sur ce qu'il génère annuellement, les « intérêts » mais sur le « capital ». Les surfaces bioproductives régressent comme les forêts ou les stocks de poissons par exemple, et les pollutions s'accumulent comme le CO_2 atmosphérique ou les polluants qui stérilisent les sols. Conclusion : on « grille » littéralement notre capital. La date du dépassement était le 7 août en 2017 ; le 25 septembre en 2000, le 24 décembre en 1971 !

Que se passera-t-il si la date du dépassement se rapproche de janvier et même avant ? Le scénario est clair : appauvrissement irréversible, famines, flux de mi-grants vers les zones encore productives et guerres. La Terre continuera de tourner mais l'Homme dans tout ça ? Pour évaluer l'impact économique sur l'écosystème et le mettre en évidence, des scientifiques ont forgé un outil d'évaluation de la durabi-lité, l'Empreinte écologique, sorte de PIB de la durabilité. L'empreinte écologique peut se mesurer secteur par secteur d'activité humaine ou globalement. L'empreinte la plus forte est celle du CO_2 anthropique rejeté car il n'y a pas assez de surfaces de forêts pour réabsorber cet excédent et il faudra des siècles pour revenir à une valeur convenable pour un effet de serre normal. Les climatologues estiment qu'un taux de 450 ppm atmosphériques auraient des conséquences catastrophiques, or nous en sommes à plus de 400 alors que nous sommes partis de 280 au XIXème siècle. Face à cette situation, les tenants d'une soutenabilité faible misent sur des innovations technologiques qui n'ont pas vu le jour comme des pompes à CO_2 atmosphérique ou encore plus scabreux des microdrones pollinisateurs ! Ceux-là prennent un risque sur l'avenir. Quant à la politique environnementale de l'actuel président des Etats-Unis l'Histoire le jugera.

Alain Lerch

Réseau Biodiversité

Réflexions

Comment se faire une opinion sur les pesticides et tout sujet politiquement chargé : changement climatique, réforme et fonctionnement de la SNCF, les vaccinations, la réintroduction de l'ours, le loup en France et plus généralement de l'évolution de biodiversité...?

Les débats alimentés par tous ceux qui parlent de pseudo-sciences (Guy Waksman, Phyto Forum), par certains académiciens pourvoyeurs de leçons sur des sujets qu'ils ne connaissent pas sont aussi dogmatiques, idéologiques qu'au café du Commerce dirait monsieur Chevassus au Louis (président actuel d'Humanité et Biodiversité)

Les médias privilégient souvent les positions extrêmes, je dirai aussi volontiers que les services de l'Etat ne fournissent pas d'éléments factuels et objectifs (par prudence ou simplement parce qu'ils ont ni les moyens, ni la mission de les fournir, essayez d'avoir des informations sur les usages du glyphosate et les quantités utilisées ! vous verrez). Hors oiseaux (programme STOC ou suivi des limicoles), nous avons certes globalement une bonne idée de la répartition des plantes et des vertébrés, mais quasiment rien de bien construit pour avoir bonne idée de l'évolution qualitative et quantitative des populations.

Cette situation n'est pas réservée au citoyen ordinaire, des chercheurs (Inra), des instituts comme Arvalis se plaignent des difficultés à avoir les données utiles à leur mission.

En vieux militant, je pense possible d'avoir une certaine approche de la réalité, à condition d'avoir une bonne culture générale, des référents de confiance et de toujours se renseigner sur celui qui s'exprime : par qui est-il payé? à quelle organisation appartient-il : INRA, CNRS, ARVALIS UIPP, Générations Futures, Ministère de l'agriculture ou de l'environnement...? Le doute est le maître mot.

Pierre Guy,

Ancien chargé de recherche INRA, ex président de Poitou Charente Nature, membre du directoire du réseau agriculture de FNE, septembre 2018

Contribution du Crepan à l'enquête citée en référence

http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/avis_enquete_agri_metha_nacre-2.pdf

Le Crepan www.crepan.org membre de France Nature Environnement Normandie, affilié à France Nature Environnement, est a priori favorable aux énergies renouvelables (solaire, énergies marines renouvelables, éolien, biomasse, géothermie) mais nous examinons cependant avec beaucoup d'attention chaque installation au cas par cas.

Nous sommes également sensibles à l'aspect sociétal et nous constatons souvent un manque dommageable de concertation et de suivi par le public sur ces projets. C'est pourquoi nous préconisons la constitution d'un comité de suivi permanent réunissant les exploitants et bénéficiaires du plan d'épandage, les autorités compétentes (Dreal...), les administrations locales, les riverains constitués en associations et les associations de protection de la nature et de l'environnement locales afin d'assurer une surveillance concertée du projet. Ce comité nous semble seul susceptible d'assurer en concertation un contrôle efficace des prescriptions d'exploitation et des mesures à mettre en place en cas de danger existant ou de risque avéré. Ce comité doit être établi dès la conception du projet et pérennisé durant toute la durée d'exploitation et, à terme, du démantèlement.

Dans le cas de l'unité de méthanisation de Biéville Beuville Agri Métha Nacre nous faisons les remarques qui suivent :

1 Aspect énergétique

Le porteur de projet n'a pas réalisé une évaluation globale du bilan énergétique qui permettrait de comparer les MWh apportés par le méthane produit aux coûts en MWh des approvisionnements en substrats, du fonctionnement (chauffage des matières d'origine animale et des digesteurs), et enfin des transports retour plus épandage des digestats. Nous demandons que les parcelles du plan d'épandage les plus éloignées (> 20km) soient exclues en raison du coût de transport.

2 Aspect agronomique et zootechnique : cet aspect est en relation avec l'aspect environnemental puisqu'un bon état agronomique des sols est à même de limiter les usages d'intrants engrais et pesticides.

2.1 Le porteur de projet annonce ne pas utiliser de cultures dédiées, cependant nous regrettons que les pulpes de betteraves et à un moindre titre les pommes de terre, entrant dans le substrat à hauteur de 25%, ne soient pas valorisées en aliments pour l'élevage de ruminants, étant donné leur grande valeur alimentaire et diététique.

2.2 Le chiffre de 37 kg N/ha/an retenu pour l'épandage est une moyenne, il serait utile de prévoir dans le plan de contrôle la mesure des maxima et minima. En effet le digestat liquide à forte teneur en azote ammoniacal a des effets négatifs sur le microbiome du sol en cas de surdosage. Par ailleurs il conviendrait de conserver dans l'apport de matière organique au sol une part significative - au moins 30% - de fumiers et résidus de cultures ou CIVE / CIPAN

3 Aspect environnemental

3.1 : Installations : nous demandons que les risques de déversement de digestats soient maîtrisés et suivis par des contrôles préventifs, particulièrement pour les fosses déportées 3 et 4 à proximité des périmètres de protection de la Mue

3.2 Eau : Certaines parcelles proches de captages ou de zones sensibles (Natura 2000, Znieff, voire zones de baignade à la côte) ont été exclues du plan d'épandage, nous préconisons un contrôle renforcé de l'abstention pour ces zones. De même nous préconisons de retirer du plan d'épandage le lieu-dit Près Réservoir à Anguerny

3.3 Air : L'ammoniaque des digestats liquides est très volatil, dans l'air le gaz ammoniac est un précurseur de particules fines et de gaz à effet de serre (NO_2, 300 fois plus GES que le CO_2). Il est donc indispensable que l'épandage à l'aide de pendillards soit immédiatement suivi d'un enfouissement et que le plan de contrôle soit rigoureux sur ce point.

4 Risques sanitaires : le projet prévoit la thermisation à 70°C des substrats d'origine animale en entrée du process, afin de neutraliser les germes pathogènes, en particulier les sporulés. Nous demandons que le contrôle de cette étape soit particulièrement rigoureux avec une traçabilité permanente des enregistrements température/temps.

5 Nuisances : c'est particulièrement sur cet aspect que réside l'intérêt du comité de suivi évoqué plus haut : le dialogue entre les parties intéressées est primordial pour que chacune puisse s'exprimer et que des solutions durables soient recherchées.

5.1 Odeurs : principalement l'hydrogène sulfuré H_2S, issu de la fermentation des substrats en cours de stockage puis en début de méthanisation. Le plan de contrôle doit comporter des détecteurs en nombre important, un système d'information des riverains et la mise en place d'actions préventives/correctives.

En conclusion nous insistons encore une fois sur la nécessité du dialogue entre les exploitants et toutes les parties intéressées et sommes prêts à y prendre notre part.

Joel GERNEZ

Réseau transport Séminaire Mobilité à Bayeux : l'optimisme n'est plus de rigueur

Le 19 septembre dernier, Bessin Urbanisme et Caen Normandie Métropole organisaient un séminaire consacré à la mobilité, destiné aux élus et partenaires des territoires concernés. Cet événement devait permettre de mettre en avant plusieurs outils favorisant une mobilité plus durable, avec des témoignages venant alimenter les débats. Les éléments présentés par l'AUCAME sont intéressants, et alarmants notamment sur l'usage prépondérant (90 %) de la voiture individuelle entre Bayeux et Caen. La table ronde regroupait des élus locaux et responsables des services de la Région et de Caen la Mer (un intéressant travail sur les plans de déplacements d'entreprises). Le maire de Bayeux, président de Bayeux Urbanisme, s'est félicité de son plan de déplacements et du réaménagement de la place de la gare en « pôle multimodal ». Son intervention portait surtout sur le stationnement... automobile. Le vélo était un peu abordé, mais sans évoquer les améliorations nombreuses à apporter notamment en collaboration avec l'antenne locale de Dérailleurs (double-sens cyclables, zones de rencontre...). Le pôle multimodal, aux erreurs de conception notamment pour les piétons et vélos, satisfait les élus. Comment expliquer que la voiture capte alors toujours 90 % des déplacements entre Caen et Bayeux ? Le nécessaire et incontestable besoin de renforcement de la fiabilité de l'offre ferroviaire ne doit pas dédouaner les élus d'une réflexion sur la mise en place d'un véritable cadencement. Les nombreux créneaux horaires sans trains, peu attractifs (2H45 sans train entre Caen et Bayeux après 20H!), ne semblent pas poser de problème aux élus, eux mêmes utilisateurs majoritairement de … la voiture ! La présidente de la communauté de communes Isigny Omaha relevait judicieusement la nécessité de promouvoir l'utilisation du train au départ de la halte du Molay-Littry, en concentrant aussi l'urbanisation autour des arrêts de transports collectifs. Mais la Région garantit-elle le maintien de ce type de halte ? Le directeur de la prospective de Kéolis rappelait l'explosion du nombre de SUV en circulation, autrement dit des 4x4... Nous aurions aimé poser des questions et débattre avec les élus des projets néfastes pour le climat et perpétuant la spirale infernale du tout voiture et camions : méga-plate forme Logidis sans desserte fret ferroviaire, gigantesque centre commercial Inter-Ikéa à un nœud autoroutier, relance des projets autoroutiers et de 2x2 voies par la Région, fret ferroviaire à l'agonie, fermeture de services publics de proximité nécessitant l'usage de la voiture... Cela n'a pas été possible, aucun débat n'étant prévu avec la salle... Un tract a été diffusé à l'entrée..., puis mis à disposition discrètement du public dans un coin de table par Bessin Urbanisme. Le directeur de l'AUCAME se félicitait de la qualité de la table-ronde et se déclarait optimisme. Franchement, je ne vois pas ce qui est de nature à voir l'avenir en vert en matière de mobilité !

Marc LE ROCHAIS

LES BREVES

Le CREPAN vous propose quelques émissions à écouter (cliquer sur le lien sous pdf ou le copier) :

- François Veillerette - Fabrice Nicolino pour l'interdiction des pesticides

https://www.franceculture.fr/recherche/articles-et-diffusions?q=environnement-lheure-de-la-mobilisation-ge-
Ministre de l'environnement : mission impossible ?

https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/culturesmonde-du-lundi-10-septembre-2018

- Un américain David Graeber sur les jobs «à la con»

https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-2eme-partie/les-jobs-a-la-con-sont-partout-et-cest-a-ca-quon-les-reconnait

Il y a beaucoup de jobs inutiles néfastes à la planète. J'ai été moi-même responsable dans une entreprise qui fabriquait des cartes de fidélité en PVC..., lesquelles cartes servaient surtout à transmettre aux marques les comportements d'achat des porteurs attirés par des promos etc., le système le plus pervers étant celui des ventes privées qui donne l'illusion d'être privilégié.

Ca génère beaucoup de trafic sur internet, donc beaucoup de serveurs qu'il faut alimenter en électricité puis refroidir avec des clim électriques, peu d'entre elles marchant à la manivelle.

J. GERNEZ

Contribution de FNE Normandie à la consultation publique de l'ASN sur la mise en service de la cuve de l'EPR de Flamanville

France Nature Environnement Normandie fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement en Normandie est opposée à la mise en service de la cuve de l'EPR. La très longue série de problèmes techniques liés à des insuffisances, allant jusqu'à la falsification de documents, chez le constructeur, est de nature à entretenir les doutes les plus graves sur la fiabilité des composants. Au delà de ce sujet nous contestons le principe même de la production d'énergie nucléaire en raison de son caractère dangereux, obsolète et non économiquement soutenable. Nous rappelons que la question cruciale des déchets n'a pas de solution satisfaisante et pose un problème éthique pour les générations à venir.

Que l'ASN en appelle à une consultation publique est pour nous la démonstration de son mal-être face à des pressions économiques et politiques.

Nous rappelons les propos de son directeur révélant des années plus tard avoir été «effondré» à la suite des audits au Creusot en 2005.

JOEL GERNEZ, Président de FNE Normandie

Biodiversité : les joies de la réglementation

La grande cuscute, Cuscuta europea est tout à la fois espèce protégée , arrêté du 11 mars 1991,

et d'élimination obligatoire dans les semences de luzerne arrêté du 2 décembre 2013,

et par ailleurs, les préfets peuvent rendre, sous conditions, sa lutte obligatoire, annexe B arrêté du 30 juillet 2000 (voir la note FREDON-SRAL Ile De France)

Voilà qui facilite les choses … Transmis par Pierre Guy

EcoHabitatParticipatif Calmette

https://calmettehabitat.fr/ : Le chantier a démarré début septembre

Le bâtiment en L a une structure poteaux-poutres-dalles en béton (allégée depuis les premiers plans) et des façades et toitures en bois et matériaux isolants. Les huisseries haute qualité sont en PVC pour des raisons de limite de budget. Sa performance énergétique attendue est celle d'un bâtiment passif équivalent à la norme allemande Passiv Haus. Les besoins de chauffage sont réduits d'un facteur 10 par rapport à un bâtiment ordinaire, ils sont assurés par les apports solaires très importants (même en hiver) et des petits convecteurs électriques d'appoint.

L'aspect durable réside également dans le mode de vie des habitants : tout en respectant la vie privée il est fait une large part à l'entraide et la mutualisation, une forme d'économie circulaire et des transports doux, des espaces partagés ambitieux (15% du bâti) L'emménagement est prévu dans 1 an. Joël Gernez